Bureau de l’OIM MAROC

|  |
| --- |
| **Appel à manifestation d’intérêt** |

1 ***Calendrier***

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt** | OIM/RBT/RFQ/2024/10 |
| **Titre du projet**  | « Programme intégré de protection des populations migrantes vulnérables et des communautés d’accueil au Maroc » |
| **Date de publication** | 19 mars 2024 |
| **Date limite de dépôt des candidatures** | Au plus tard le 7 avril 2024 avant minuit heure locale |
| **Date de début de la mise en œuvre** | Mai 2024 |

2 ***Site(s)***

Régions de Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, L'Oriental, Rabat-Salé-Kenitra, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima

3 ***Secteur(s) et domaine(s) de spécialisation***

**Fourniture spécifique de services d’assistance humanitaire pour les migrants en situation de vulnérabilité**

Promotion de l’institutionnalisation/la formalisation des différentes pratiques de protection intégrée (ou complète) des migrants et des communautés hôtes en situation de vulnérabilité. L’objectif général du programme est de contribuer aux efforts nationaux pour renforcer l’accès à des services de protection intégrés pour les migrants et les communautés.

4 ***Entité à l’origine de la publication***

**OIM MAROC**, 11 rue Aït Ourir « Pinède », Souissi, Rabat – Maroc Site web : https://morocco.iom.int

5 ***Contexte dans lequel s’inscrit le projet***

En tant qu’organisation internationale établie en 1951, l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) est attachée au principe qu’une gestion humaine et ordonnée des migrations bénéficie aux migrants et à la société. L’OIM reconnait que dans certains contextes, il peut être bénéfique de travailler avec un bénéficiaire d’une subvention lors d’intervention au niveau local. En travaillant de manière conjointe et mutuellement bénéfique, l’OIM et ses bénéficiaires de subventions peuvent maximiser l’utilisation de leurs ressources et expériences afin d’avoir un plus grand impact.

L’Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc a ouvert sa mission à Rabat en 2007, suite à l’entrée en vigueur de l’accord de siège entre le Royaume du Maroc et l’OIM en juillet 2006. Conformément au principe global de l’OIM que la migration humaine et ordonnée bénéficie aux migrants et à la société, la stratégie globale de l’OIM Maroc vise à soutenir le gouvernement du Royaume du Maroc et les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA).

En 2020, le Maroc a accueilli, selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 102 400 migrant.e.s internationaux. Les flux migratoires au Maroc sont mixtes comprenant des migrant.e.s en situation régulière, des migrant.e.s en situation irrégulière, des demandeurs d’asile et des réfugié.e.s. Parmi ceci, des personnes sont plus exposées aux risques de l’immigration irrégulière notamment les femmes seules ou avec enfants, les enfants non accompagné.e.s ou séparé.e.s, les personnes en situation de handicap. Malgré les efforts considérables déployés par le Maroc pour gérer humainement les flux migratoires et le soutien de l'OIM établi par le Cadre de coordination entre le gouvernement marocain et les agences des Nations Unies, les migrant.e.s en situation administrative irrégulière sont toujours confrontés à de nombreux défis, à savoir l'accès à la santé, à l'assistance juridique, à l'éducation, au logement et aux besoins fondamentaux. Les vulnérabilités de ces populations persistent encore en raison des conditions socio-économiques souvent moins avantageuse et d’une faible implication des communautés dans les réponses fournies.

Dans ce contexte, **le programme intégré de protection des populations migrantes vulnérables et des communautés** d’accueil au Maroc, financé par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas s’aligne à la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA), il s’appuie et renforce les activités en cours et passées afin d’assurer une continuité et une durabilité.

1. ***Résultats escomptés***
* Améliorer l’accès à l’information sur les besoins des migrants vulnérables et des communautés hôtes au Maroc.
* Renforcer la capacité et l’aptitude de réponse des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la protection des migrants et personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les enfants non accompagnés et séparés et les victimes de traite, y compris aux frontières.
* Accroitre la protection et le bien-être des migrants en situation de vulnérabilité à travers la provision d’une assistance directe incluant les soins de santé et l’assistance juridique et administrative.
* Soutenir la communauté locale et les migrants en situation de vulnérabilité, avec de l’information et des moyens générant des alternatives à la migration irrégulière.
* Promouvoir l’intégration socio-économique des jeunes en situation de vulnérabilité à Tanger et Tétouan.
* Augmenter et renforcer la préparation, le retour et la réintégration des retournés pour atteindre des niveaux d'autosuffisance économique et de stabilité sociale au sein de leurs communautés d'origine.

**Objectif spécifique**

Ce projet vise à répondre aux besoins humanitaires immédiats des migrants en offrant une assistance et une protection aux migrants vulnérables. Ces assistances seront fournies par le Partenaire d'implémentation (PI) sélectionnés par l'OIM. A noter que ce projet vise à répondre aux besoins émergents mais aussi aux besoins de protection à moyen/long terme des migrants identifiés.

**Objet des prestations demandées**

1. **Prestations demandées :**

Le présent partenariat s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet ci-dessus cité. Le but du partenariat est de contribuer à améliorer la protection et le bien-être des migrants en situation de vulnérabilité grâce à la fourniture spécifique d’une assistance.

Pour cela le projet renforcera :

1. L'accès aux services de santé pour les migrants, y compris la santé mentale (avec possibilité de référencement à d’autres partenaires dans ce cas précis). Le partenaire d’implémentation fournira une assistance médicale à travers un référencement vers des structures/professionnels de santé. Le système de santé public national sera priorisé. Les structures privées pourront être utilisées si les services nécessaires ne sont pas disponibles dans le système de santé national. L’indicateur cible sera proposé par le partenaire d’implémentation et négocié lors de la phase de validation de la note méthodologique.
2. L'accès à des services d’assistance de base. Le partenaire d’implémentation fournira des services d’assistance permettant aux migrants en situation de vulnérabilité d’avoir accès à des produits alimentaire et non alimentaire (paniers alimentaire, kits d’hygiène, bons d’achat, vêtements adaptés aux saisons etc). Il est demandé au partenaire d’implémentation de ne pas se limiter à ces exemples pour faciliter l’accès au service d’assistance de base et d’être innovant dans l’approche. L’indicateur cible sera proposé par le partenaire d’implémentation et négocié lors de la phase de validation de la note méthodologique.
3. L’accès à l’hébergement. Le partenaire d’implémentation fournira des services d’hébergement d’urgence. Le partenaire d’implémentation proposera une méthodologie pour assurer ce service. L’OIM validera ou invalidera la méthodologie en fonction des lignes directrices liées à l’hébergement des migrants en situation de vulnérabilité développées par l’OIM Maroc. L’indicateur cible sera proposé par le partenaire d’implémentation et négocié lors de la phase de validation de la note méthodologique.
4. La connaissance du phénomène migratoire dans la région. Le partenaire d’implémentation devra assurer un diagnostic général de la situation des migrants en particulier ceux en situation de vulnérabilité rencontrée dans la région d’intervention. Le partenaire d’implémentation sera responsable de tenir à jour l’OIM sur tout événement particulier qui pourrait arriver dans la situation des migrants. Il sera aussi demandé au partenaire de mettre en place un mécanisme de communication entre lui et les bénéficiaires pour assurer une réponse d’assistance rapide et efficiente.

L’organisation bénéficiaire devra adopter une approche intégrée et holistique et assurer l'accès aux services ci-dessus mentionnés, au travers de son personnel et/ou par référencement dans la mesure des possibilités existantes.

7 ***Budget indicatif***

L’OIM accepte d’apporter une aide financière au partenaire d’implémentation pour la mise en œuvre des activités dans le contexte du projet «Programme intégré de protection des populations migrantes vulnérables et des communautés d’accueil au Maroc», **à hauteur de 120,000€ (cent vingt mille Euros).**

8 ***Autres informations***

**Ressources humaines et financières**

L'organisation bénéficiaire assurera, dès la signature du contrat, la mise à disposition du personnel ci-après dédié au suivi technique et financier pendant toute la durée de ce projet tel que stipulé au point 2. Ce personnel pourra être budgétisé dans le cadre du contrat. L’OIM évaluera pour chaque nouveau recrutement le besoin de s’impliquer pendant le processus d’embauche du nouveau personnel. Il est demandé aux associations de fournir une copie de la fiche anthropométrique de chaque personne impliquée dans l’exécution du projet.

**Durée et livrables**

Le partenaire devra :

* Se rendre disponible pour des réunions de suivi mensuelle (présentielle ou par téléphone afin de faire suivi des activités et de l’état d’avancement du projet).
* Envoyer régulièrement une base des données des bénéficiaires sur les services offerts chaque début de mois.
* Envoyer des rapports descriptif et financier finaux dont la fréquence sera déterminée entre l’OIM et le partenaire.

Ces rapports devront comprendre :

* Le nombre de migrant(e)s ventilé par âge, par sexe, par nationalité et par type d’assistance reçue. Un model que le partenaire sera invité à remplir, sera partagé par l’OIM.
* Un compte-rendu détaillé sur les assistances effectuées avec le nombre de bénéficiaires ventilé par sexe, nationalité, âge.
* Un rapport financier détaillée avec les justificatifs requis, tel qu’il sera précisé dans la convention. L’OIM s’engage à fournir un guide financier au partenaire afin qu’il puisse être guidé et respecter les règles financières de l’OIM.

**Méthodologie**

La méthodologie proposée par l'organisation bénéficiaire pour la réalisation des prestations demandées mettra en avant les modalités d’accueil, d’entretiens, d’évaluation, d’accompagnement, d’orientation et d’assistance aux personnes ciblées lors des interventions de l’organisation sur le terrain ou dans ses locaux ou orienté par ses partenaires. Elle devrait en outre inclure :

* Des visites de terrain pour identifier les groupes de migrants les plus vulnérables et évaluer leur besoin en assistance. Un plan de référencement pour les cas des personnes migrantes en situation de vulnérabilité qui ne seront pas pris en charge dans le cadre de ce projet doit aussi être envisagé.
* Une collecte de données et d'informations sur la vulnérabilité, l’état général et le type de services fourni.
* Des entretiens avec les migrants(e)s pour évaluer le niveau de vulnérabilité et décider de l’assistance humanitaire et/ou médicale nécessaire.

La méthodologie proposée est donnée à titre indicatif. L’organisation bénéficiaire est encouragée à l'adapter en fonction de sa propre approche et méthodologie **et à proposer des idées innovantes.**

**Critères d’éligibilité**

Les types suivants de l’acteur seront éligibles à un soutien financier : les organisations gouvernementales et les organisations de la société civile officiellement enregistrées et légalement établies selon le droit national au niveau local, national et régional avec une expérience consolidée et prouvée dans leur domaine de travail.

9 ***Critères de sélection***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Description** | **Pondération** |
| Importance de la proposition en vue d’atteindre les résultats escomptés | * Importance de la proposition en vue d’atteindre les résultats escomptés ;
* Expertise en matière de budgétisation, de communication, de négociation et de participation ;
* Expertise et expérience en matière d’élaboration et d’exécution de programmes de formation et de renforcement des capacités à l’intention des organisations de la société civile et des institutions publiques ;
* Adéquation et clarté du budget proposé (y compris la contribution du partenaire potentiel)
* Expertise et expérience techniques pertinentes en matière de collaboration avec un éventail de parties prenantes aux niveaux national et local aux fins de l’adoption d’une approche intersectorielle tenant compte des jeunes ;
* Expérience de l’application des principes relatifs aux droits, tels que l’inclusion, l’égalité, la responsabilité, la participation et l’universalité.
 | 60 |
| Viabilité de l’intervention | * Expérience en matière de partenariat avec des institutions clés œuvrant dans le domaine de la participation et de l’épanouissement des jeunes et des adolescents ;
* Expérience, présence et relations avec la communauté aux niveaux national et local ; capacités de gestion ; viabilité de l’intervention.
 | 20 |
| Autres | * Potentiel de reproduction et d’application à plus grande échelle ;
* Capacité de prise en considération systématique des questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ;
* Approche novatrice ;
* Capacité avérée de gestion financière des projets ;
* Bonne connaissance du contexte politique et social au Maroc
 | 20 |

10. ***Pièces jointes***

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** |  |
| ANNEXE A – Liste de vérification des références des partenaires d’exécution | Page 7 de ce document |
| ANNEXE B – Modèle de note conceptuelle |  |

L’OIM se réserve le droit d’annuler des activités planifiées ou d’en définir de nouvelles, et d’en réduire ou d’en élargir la portée. Les partenaires d’exécution retenus doivent se tenir prêts à établir un budget détaillé fondé sur leur proposition dans un délai de deux semaines après avoir reçu l’avis de sélection de l’OIM.

Pour des raisons de confidentialité, l’OIM se réserve le droit de ne pas divulguer d’informations précises concernant la décision prise par son bureau.

L’OIM se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute manifestation d’intérêt, et d’annuler le processus de sélection ou de rejeter toutes les expressions d’intérêt à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d’exécution concernés.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à l’adresse suivante : ydesveaux@iom.int et vrinaldi@iom.int

**Directives relatives à la soumission des manifestations d’intérêt**

Le présent document renferme les instructions relatives à la constitution et à la soumission des dossiers de candidature, y compris de l’annexe A (informations relatives aux partenaires d’exécution).

1. Il est demandé de répondre à l’appel à manifestation d’intérêt par courriel à l’adresse suivante, moroccoprocurement@iom.int
2. Une description détaillée de la manière dont les compétences, l’expérience, les connaissances et l’expertise des partenaires d’exécution répondent aux exigences énoncées dans l’appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM devra être fournie.
3. Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :
	1. une lettre d’accompagnement ;
	2. les documents demandés dans l’appel à manifestation d’intérêt
	3. tout autre document pertinent.
4. Il est possible de modifier ou de retirer les candidatures par écrit, avant la date limite indiquée dans l’appel à manifestation d’intérêt. Passé ce délai, les candidatures ne pourront plus être modifiées ou retirées.
5. Les coûts relatifs à la constitution et à la soumission du dossier de candidature sont à la charge du partenaire d’exécution et l’OIM ne peut en aucun cas être tenue responsable des frais engagés.
6. Les partenaires peuvent signaler des cas de fraude, de corruption et de manquement sur la plateforme Nous sommes tous concernés ([We Are All In](https://weareallin.iom.int/fr)) de l’OIM.
7. Toute information communiquée par écrit ou oralement aux partenaires d’exécution dans le cadre de cet appel à manifestation d’intérêt doit être considérée comme confidentielle. Ceux-ci ne doivent pas partager ou évoquer ces informations avec un tiers sans l’approbation écrite préalable de l’OIM. Cette obligation subsiste après l’achèvement du processus de sélection, que la candidature du partenaire d’exécution ait été retenue ou non.
8. L’OIM traitera toutes les informations (ou les informations libellées comme exclusives, sensibles ou financières) communiquées par les partenaires d’exécution de manière confidentielle, et les données à caractère personnel seront traitées dans le respect des principes relatifs à la protection des données.
9. En soumettant leur candidature, les partenaires d’exécution autorisent l’OIM à partager des informations avec les personnes qui doivent en avoir connaissance aux fins de l’évaluation de la proposition et du traitement du dossier.
10. En soumettant leur candidature ou une manifestation d’intérêt, les candidats confirment leur adhésion à la déclaration de conformité de l’OIM reproduite dans le formulaire prévu à cet effet et accusent réception de la liste des pratiques interdites (pièce jointe).
11. L’OIM se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute candidature, d’annuler le processus et de rejeter toutes les candidatures, à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d’exécution concernés, et sans obligation de les informer du motif de sa décision.

ANNEXE A - **LISTE DE VÉRIFICATION DES RÉFÉRENCES DES PARTENAIRES D’EXÉCUTION**

Les informations ci-après doivent figurer dans la réponse à l’appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM.

**TABLEAU 1 – PRINCIPALE EXPÉRIENCE EN TANT QUE PARTENAIRE D’EXÉCUTION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)**

• Début (mois/année)

• Fin (mois/année)

• Donateur/partenaire chef de file

• Description des projets

• Montant du contrat

Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives)

**TABLEAU 2 – EXPÉRIENCE SIMILAIRE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)**

• Année

• Donateur/partenaire chef de file

• Description des projets

• Montant du contrat

• Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives\*)

**TABLEAU 3 – LISTE DES PRINCIPAUX MEMBRES DU PERSONNEL (format libre)**

• Nom

• Fonction et qualifications

• Nombre d’années d’expérience

Veuillez fournir un organigramme ainsi qu’un CV détaillé des membres clés de la direction et du personnel de l’organisation.

**TABLEAU 4 – AUTRES INFORMATIONS (format libre)**

Outre les informations demandées, les partenaires d’exécution peuvent joindre tout autre document pertinent.

 Bureau de l’OIM MAROC

Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt de l’OIM : OIM/RBT/RFQ/2024/10

Je soussigné(e) déclare que les informations renseignées dans le présent formulaire sont exactes et que tout changement éventuel sera notifié dans les meilleurs délais :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature)

Nom :

Titre :

Date :